



Électricien·ne du bâtiment

Catégorie C

Employeur : VILLE DE RENNES

Direction :

Direction du Patrimoine Bâti

Effectif : 242

Leur raison d'être : La Direction du Patrimoine Bâti assure l'entretien du patrimoine bâti municipal et métropolitain.

Elle a également en charge la gestion du parc automobile

Service :

Service Maintenance Régie

L'équipe : Le présent poste est rattaché à l'Atelier

Électricité, composé de 14 agents : 12 Adjoints

Techniques Électriciens placés sous la responsabilité du

Responsable d'Atelier, secondé par un

Responsable-adjoint

Effectif Service : 126

Le sens de ce poste :

La Ville de Rennes accorde une place importante à la Régie Maintenance en développant en interne de nombreuses compétences dans tous les corps d'état du bâtiment, avec pas moins d'une douzaine d'ateliers (maçonnerie, menuiserie, électricité, sellerie, etc.). Vous serez amené à réaliser avec l'équipe de l'Atelier Électricité tous les travaux relevant de son périmètre d'intervention

Vos principales missions :

1-Maintenance et entretien des installations électriques

(50%)

- Dépannage des installations électriques dans les bâtiments
- Dépannage des installations électriques en extérieur (pylônes, lampadaires)
- Dépannage d'équipements spécifiques (pompes de relevage, d'arrosage, moteurs, pompes de distribution d'eau, moteurs de volets roulants et ventilation, fontaines, etc.)
- Action préventive d'entretien des installations électriques, relampage, vérification des serrages de conducteurs, changement des matériels vétustes, vérification périodique sur des matériels spécifiques (tous types de pompes, etc.)
- Accompagnement et suivi du bureau de contrôle lors de ses visites périodiques et réalisation d'interventions simples

- Aide à la maintenance des bornes de recharge électrique
- Remise à niveau des installations suite à un rapport électrique émis par un bureau de contrôle

2-Maintenance et entretien des éclairages de sécurité et alarmes incendie

(20%)

- Dépannage des installations en cas de dysfonctionnement signalé par l'utilisateur
- Opérations de maintenance et d'entretien des sources centrales
- Modifications mineures des installations après un avis de la Commission de Sécurité
- Renseignement du registre de sécurité sur la nature des travaux

3-Réalisation de travaux d'ordre électrique et aide au diagnostic des installations (20%)

- Réalisation d'installations électriques complètes ou partielles (armoires de distribution, chemins de câbles, luminaires, interrupteurs, etc.)
- Mise en place de bornes de recharge électrique pour les véhicules électriques
- mise à jour des plans et schémas électriques

4-Aide au diagnostic des installations électriques (10%)

- Identification de l'état de l'installation électrique existante et des possibilités d'évolution
- Aide au choix des matériels techniques à implanter

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Bon relationnel
- Savoir être et bonne présentation
- Rigueur et méthode

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- CAP / BP / BEP Électricité
- Capacité au travail seul ou en équipe
- Bonne capacité physique
- Titulaire du permis B obligatoire

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Acquisition de compétences dans des domaines particuliers comme la sécurité incendie, les alarmes
- Travail sur un patrimoine très varié, y compris des monuments classés

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8H15 – 12H00 // 13H00 – 16H45, soit 37H30 par semaine ouvrant droit à 15 jours de RTT sur l'année
Lieu de travail : CTM – 93, avenue Chardonnet à Rennes
Matériel(s) à disposition : Matériel informatique \ tablette tactile \ téléphone
Missions de suppléance : Appui aux agents de l'Atelier Ventilation Froid Grande Cuisine Électroménager
Télétravail : Pas de possibilité
Autres : Congé par roulement au sein de l'Atelier

Éléments de statut :

Cadre d'emploi : Adjoints techniques
Parcours : Parcours 3
Éléments complémentaires de rémunération : Sans objet

N° du poste : Fiche générique

Date de mise à jour de la fiche de poste : 17/04/2025